

Libre circulation des marchandises: élimination des entraves aux échanges, mécanisme d'intervention de la Commission

1997/0330(CNS) - 28/10/1998

Les actions des travailleurs peuvent dans certains cas provoquer de graves perturbations de la libre circulation des marchandises (les barrages routiers en fournissent un exemple), constate M. Peter SKINNER (PSE, RU) dans son rapport. De plus en plus, on en prend conscience et la Commission européenne a présenté l'an dernier une proposition arrêtant un mécanisme d'intervention rapide qui lui confère le droit de mettre en demeure tout Etat membre concerné de lever sans tarder tout obstacle de cette nature. Cette proposition a cependant soulevé des objections qui ont amené le Conseil à modifier substantiellement la proposition initiale pour limiter les droits de la Commission et reconnaître explicitement des droits fondamentaux tels que le droit de grève. Tout en approuvant l'idée générale qui sous-tend le texte du Conseil, la commission a adopté différents amendements demandant que la portée de la proposition soit étendue et s'applique à la levée des obstacles à la libre circulation des travailleurs.